|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CACE/519** | Le 17 décembre 2010 |

**Aux administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des
radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la
Commission d'études 4 des radiocommunications et à la Commission spéciale
chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet**: **Commission d'études 4 des radiocommunications**

* **Suppression de trois Questions UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/297 du 15 septembre 2010, la suppression de trois Questions UIT-R proposée par la Commission d'études a été soumise pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.7).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 15 décembre 2010.

Les Questions UIT-R supprimées se trouvent dans l'Annexe.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Liste des Questions UIT-R supprimées

| Question UIT-R | Titre |
| --- | --- |
| 22-1/6 | Technologie des orbites de satellite et des stations spatiales pour le service de radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle) |
| 82/6 | Caractéristiques techniques des liaisons de connexion aux satellites de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes des 12, 17 et 21 GHz |
| 104/6 | Critères de partage applicables aux réseaux du SRS dans la bande 17,3-17,8 GHz en Région 2 et dans la bande 21,4-22 GHz en Régions 1 et 3 et à leurs liaisons de connexion associées |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_